



CONSEIL
SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2015 - N° 257 -



Présidé par Monsieur Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 18 novembre 2015

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
	Agnès FICHARD-CARROLL
	Martin IN
X (Arrivée à 9h45)	Alban MANCHERON (Jusqu'à 9h45)
X	

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

X	
X	

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Eric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	
	Alban MANCHERON (A partir 9h50)
	Georges BOUBY
X	
X	
	Valérie ROLLAND (Arrivée à 9h45)
X (Arrivée à 9h45)	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	

Personnalités extérieures

Christelle **JOURNET**
(Conseil Economique et Social)

Anne-Yvonne **LE DAIN**
(Région Languedoc-Roussillon)

Pierre **MAUREL**
(Conseil Général de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Geneviève DEGOLS
	Frédéric LEMOIGNO
	Pascale GALL-BORRUT

Personnalités extérieures à titre personnel

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

	Georges LUTFALLA
	Adam ALI

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 24 membres présents ou représentés

*(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)*

Invités permanents présents :

- **Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université**
Agnès **FICHARD-CARROLL**

- **Directeur(trice)s adjoint(e)s**

Geneviève **DEGOLS**
Jean-Yves **LE GUENNEC**
Olivier **THALER**

- **Directeurs de département**

Thierry **BRETAGNON** (Physique)
Christophe **DONY** (Informatique)
Bernard **GODELLE** (BE)
Hervé **JOURDE** (DESTEEM)

- **Chargés de missions**

Thierry **BRETAGNON**

- **Chefs de service**

Lucie **DUPUY de CRESCENZO** (Planning-Logistique)
Caroline **FRISOU** (Affaires Générales et Juridiques)
Gilles **GUEVELLOU** (Responsable Administratif)
Nicole **MAGNAN** (Licences)
Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Cellule des Moyens humains et financiers)
Christophe **TUGAUT-BRIGARDIS** (RE)

- **Invités exceptionnels**

Fiona **BEROULE** (Apprentie RH)
Guillaume **DUPPI** (Chefs de projets Opération Campus)
Anne-Marie **MARTINEZ** (CTE BS)
Romain **PAGANELLI** (Directeur Opération Campus)
François **ROUSSET** (CTE B3E)
Gilles **TAILLADE** (Master Energie)

- **Secrétaire de séance**

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

Le **mercredi 21 octobre 2015**, à 8 heures 45, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 14 octobre 2015, se sont réunis sous la Présidence de **M. HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes - bâtiment 7 du Campus Triolet -.

M. HALBOUT ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

1. *Intervention du Directeur,*
2. *Vote du PV n°256 - Conseil du 30 septembre 2015,*
3. *Projets pédagogiques (dernière vague),*
4. *Budget 2016,*
5. *Profils de postes,*
6. *Présentation du Plan Campus :*
 - a. *Présentation générale du projet,*
 - b. *Point sur les bâtiments A et D du Village des sciences,*
 - c. *Aménagements extérieurs,*
7. *Présentation du Festisciences 2015,*
8. *Cadrage des SPS,*
9. *Points divers.*

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

1. INTERVENTION DU DIRECTEUR

a- **Départements Scientifiques**

M. HALBOUT informe les Conseillers que le cadrage relatif aux Départements Scientifiques a été actualisé et mis à leur disposition sur l'ENT.

M. HALBOUT appelle leur attention sur un point : un oubli relatif aux personnels dédiés aux plateformes du collège électoral a été constaté par **M. MERCIER**. Ces personnes vont donc être prochainement identifiées et mentionnés dans ce cadrage.

b- **Mobilité des Enseignants-Chercheurs**

M. HALBOUT informe l'Assistance que trois documents relatifs à la « *mobilité laboratoires* » des enseignants-chercheurs ont été mis en ligne sur l'ENT. Ces derniers précisent les procédures inhérentes à ces mobilités. **M. HALBOUT** indique que des cadrages similaires ont été sollicités en ce qui concerne les demandes de mutations sur l'Université de Montpellier.

M. GODELLE se demande ce que les textes prévoient à ce sujet ?

M. HALBOUT lui répond que l'avis et l'accord des UMR de départ et d'accueil sont requis dans le cadre de ces mobilités. L'avis des composantes concernées est également sollicité. En outre, l'enseignant doit exposer les motivations liées à sa demande.

M. GODELLE souligne que dans le cadre du précédent Conseil Scientifique UM2, les enseignants devaient disposer d'un projet de Recherche. Il trouve étonnant qu'il ne soit exigé à présent que des avis.

M. HALBOUT note cette remarque et ajoute que le projet de Recherche de l'enseignant devra être précisé lorsque l'avis de la composante sera requis dans le cadre de cette mobilité.

c- Actions Insertion

M. HALBOUT indique que deux documents relatifs à l'insertion des étudiants ont été mis à disposition sur l'ENT du Conseil. Ces derniers concernent plus précisément deux actions portées par le SCUIO IP de l'Université de Montpellier.

La première action est le concours « *5 minutes pour convaincre* » ayant pour objectif de préparer les étudiants aux entretiens de recrutement. Deux finales vont être organisées : l'une sur le site de Richter et l'autre, sur le site de Triolet.

M. HALBOUT informe l'Assemblée que certains élus ont réagi en Bureau sur le fait que ce concours soit sponsorisé par le Medef et la Cgpm.

M. HALBOUT rappelle que le « *volet insertion* » est un axe de travail important pour la Faculté des Sciences de Montpellier. En ce sens, il est favorable à ce que des structures représentant les employeurs puissent être impliquées dans le cadre de cet événement.

M. HALBOUT invite les Conseillers et les Directeurs de Département à communiquer sur la tenue de ce concours auprès des Responsables de formation.

La deuxième opération s'intitule « *Transition vers l'emploi 2015* » et s'est déroulée le 15 octobre dernier. Cette journée a permis aux nouveaux diplômés de Master et de Doctorat d'aller à la rencontre des entreprises.

M. HALBOUT précise que cette manifestation a été organisée par l'Université de Montpellier ; elle fut très intéressante.

M. HALBOUT informe l'Assemblée qu'après ce Conseil, le Département Informatique de la Faculté des Sciences organise ce même type de rencontre pour ses étudiants. Ces opérations sont véritablement emblématiques et peuvent faire l'objet d'une déclinaison à l'échelle de la composante Faculté des Sciences.

d- Calendrier universitaire et jours d'appui

M. HALBOUT rappelle les décisions prises au niveau de l'Université de Montpellier concernant les jours de fermeture obligatoire votés par le Conseil d'Administration :

- le jeudi 24 décembre 2015,
- le jeudi 6 mai 2016.

M. HALBOUT précise qu'à l'origine, le lundi 2 novembre 2015 avait été envisagé comme premier jour d'appui. Cela aurait été problématique pour notre composante, notamment pour les enseignements, car un certain nombre de TP sont initiés lors de la reprise des vacances d'automne.

En revanche, **M. HALBOUT** ne pense pas que la date du 24 décembre soit dérangeante pour l'Université, sachant que la Faculté avait déjà prévu d'être fermée durant cette journée. De même, la date du 6 mai ne devrait pas être gênante car la plupart des enseignements sont terminés à cette époque.

Suite à ces modifications, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseils que le calendrier universitaire de la Faculté des Sciences 2015-2016 a été actualisé sur le site et sera adressé par mail aux usagers et aux personnels.

e- Charte des stages

M. HALBOUT indique que la Charte des Stages adoptée en Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier a été mise à disposition des Conseillers sur l'ENT. Ce projet reprend en grande partie la Charte des Stages réalisée par la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT rappelle en effet qu'un Livret général dédié aux stagiaires a été réalisé à l'échelle de la composante. Ce dernier rappelle non seulement les règles spécifiques de l'Etablissement en la matière mais précise aussi, l'ensemble des dispositifs légaux et communique des informations pratiques. Ce livret est le fruit d'un travail important, effectué par le service Relations Entreprises et coordonné par le Responsable administratif. Il est disponible en ligne directement sur le site de la Faculté des Sciences.

f- Prix Sabatier d'Espeyran 2015

M. HALBOUT informe le Conseil que l'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier incite les composantes à communiquer sur l'existence du prix Sabatier d'Espeyran qui récompense des travaux dans les domaines de la Santé, des Sciences Humaines et des Sciences Fondamentales. Cette information a été portée à la connaissance des Départements d'Enseignement de la Faculté.

Pour **M. HALBOUT**, toute action valorisant le travail réalisé à l'Université est positive !

Suite à ses rencontres avec plusieurs membres de l'Académie des Sciences, **M. HALBOUT** pense qu'il serait opportun de les convier lors d'un prochain Conseil afin d'initier des liens plus étroits avec cette institution.

M. HALBOUT propose de poursuivre l'ordre du jour.

g- Journée des Lycéens - 15 octobre 2015

M. HALBOUT indique que la Journée des Lycéens a eu lieu le 15 octobre dernier, sur le site du Campus Triolet.

M. HALBOUT rappelle que cette manifestation a été organisée à l'initiative des Physiciens, dans le cadre de l'année de la Lumière. A cette occasion, deux personnalités scientifiques reconnues sont intervenues : **M. ASPECT** et **M. GIL**. Près de 400 étudiants ont été accueillis ce jour-là au sein de l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT invite l'Assemblée à consulter la vidéo de cette journée : cette dernière a été mise à disposition sur le site web de la Faculté des Sciences.

M. HALBOUT témoigne toutefois de sa surprise quant au fait que près d'un tiers des classes présentes ce jour là ont quitté la conférence à 16 h précises alors que l'exposé devait finir dix minutes plus tard... Ce retour est celui de **M. GUILLET**, organisateur de cette journée qui a lui-même été déçu par ce comportement.

M. HALBOUT pense qu'il est important de sensibiliser les accompagnateurs sur le fait que ce type d'attitude est déstabilisant pour le conférencier.

M. HALBOUT craint que ces mêmes lycéens, une fois devenus étudiants, adoptent un comportement similaire et quittent leur cours magistral sous prétexte qu'il est presque l'heure, alors même que le professeur n'a pas terminé son enseignement !

h- Licence plurisciences de Mayotte « Métier de l'enseignement du premier degré »

M. HALBOUT rappelle que la Faculté des Sciences est particulièrement investie sur le CUFR de Mayotte car elle y porte l'ensemble des formations scientifiques. Grâce à son action, trois Maîtres de Conférences ont été ainsi recrutés au sein du laboratoire Marbec de Montpellier. « *Il s'agit de postes nouveaux* » : l'Etat a mis trois supports supplémentaires de Maître de Conférences en Sciences.

M. HALBOUT ajoute qu'un quatrième poste de Maître de Conférences va certainement être ouvert au sein du laboratoire Alexandre Grothendieck notamment, pour les aspects modélisations et statistiques. Par ailleurs, la mise en place d'une Licence Pluridisciplinaire a été sollicitée afin de préparer les étudiants aux métiers de l'Enseignement du premier degré. Cette dernière est instaurée sur le même modèle que la Licence Plurisciences de la Faculté des Sciences de Montpellier. Elle était anciennement nommée « *SFA* » et est dénommée désormais, Licence Sciences et Techniques.

M. HALBOUT appelle l'attention du Conseil sur le fait que le ministère de l'Enseignement supérieur a sollicité la modification de l'intitulé de la formation pour Mayotte. Une nouvelle mention dénommée « *Métiers de l'Enseignement du premier degré* » va ainsi être instituée. Les maquettes de cette formation sont identiques à celles de la Licence Sciences et Techniques : seuls les intitulés sont modifiés.

M. HALBOUT souhaite expliquer que cet intitulé répond à la volonté d'afficher explicitement la finalité de cette licence, vers le concours de professeur des écoles, pour les étudiants du CUFR de Mayotte, qui ne sont pas familiarisés avec ce nouveau dispositif. Le ministère a souhaité en conséquence, opérer une différenciation au travers d'intitulés plus ciblés.

M. HALBOUT indique que l'ouverture de cette nouvelle mention sera votée en CFVU de l'Université de Montpellier le jeudi 22 octobre prochain.

M. HALBOUT propose de passer au point suivant.

i- Prochain Conseil - 18 novembre 2015 -

M. HALBOUT informe l'Assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 18 novembre 2015, 8 h 30 - Salle des Actes - bâtiment 7, Campus Triolet -.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Vote du PV Conseil n°257,
3. Vote du Budget 2016,
4. Profils d'emplois BIATS,
5. Programme des débats sur les nouvelles pratiques pédagogiques,
6. Cadrage de l'année « L0 »,
7. Vie associative,
 - a. Point d'étape Festisciences,
 - b. Vote de subventions,
8. Questions diverses.

M. HALBOUT rappelle que si les membres du Conseil souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau qui se réunira le mardi 10 novembre 2015 et/ou en contactant directement **Mme GAUCERAND**, Assistante de Direction.

M. HALBOUT indique qu'un débat relatif aux pratiques pédagogiques sera initié lors du prochain Conseil. Cette thématique devrait être abordée jusqu'à la fin du mois de mai 2016, date à laquelle le colloque annuel de Promosciences sera organisé sur Montpellier.

M. HALBOUT explique qu'il a suggéré, à l'occasion de cette manifestation, de réfléchir sur l'évolution de nos propres pratiques. Des propositions de programme, de points d'étapes et de focus seront présentés lors du prochain Conseil.

M. HALBOUT propose que différents débats relatifs aux méthodes pédagogiques puissent avoir lieu à l'occasion de chaque Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier. Il suggère également de travailler en collaboration avec d'autres composantes et en particulier, la Faculté d'Education et l'IAE.

2. APPROBATION DU PV N° 255

Avant de procéder au vote, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que le nombre de votants présents ou représentés est de vingt-quatre et que :

- **Mme BOOTH** a donnée procuration à **M. SOROT**,
- **Mme DURAO-CABECA** a donné procuration à **M. LUTFALLA**,
- **Mme FISTON-LAVIER** a donné procuration à **M. MANCHERON** (à partir de 9h45),
- **Mme HAMMAR** a donné procuration à **M. VINDOLET**,
- **M. IMBERT** a donné procuration à **M. BOUBY**,
- **Mme JOURNET** a donné procuration à **Mme DEGOLS**,
- **Mme LARIONOVA** a donné procuration à **Mme FICHARD-CARROLL**,
- **Mme LE DAIN** a donnée procuration à **M. LEMOIGNO**,
- **Mme MARION** a donné procuration à **Mme GALL-BORRUT**,
- **M. NOBILI** a donné procuration à **M. IN**,
- **M. PECOUL** a donné procuration à **M. ALI**,
- **Mme ROLLAND** (arrivée à 9h45) a donné procuration à **M. MANCHERON**,
- **Mme TERKI** a donné procuration à **Mme ROLLAND** (à partir de 9h45),

M. HALBOUT remercie l'équipe administrative pour la qualité rédactionnelle de ce document - et le respect des échéances de communication - et demande aux Conseillers s'ils ont des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

M. MANCHERON remarque qu'une erreur de copier-coller s'est glissée à la page 24 concernant le résultat du vote des MCC.

M. GUEVELLOU et **Mme GAUCERAND** en prennent bonne note et en assureront la modification avant la diffusion de ce document.

M. HALBOUT remercie **M. MANCHERON** de sa remarque.

En l'absence de nouvelle observation, **M. HALBOUT** invite les membres du Conseil à voter le PV n° 256 du 30 septembre 2015.

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 23

Le PV n° 256 - Conseil du mercredi 30 septembre 2015 recueille un avis FAVORABLE - approuvé à la majorité - de la part du Conseil.

3. PROJETS PÉDAGOGIQUES - TROISIÈME VAGUE -

M. HALBOUT invite **M. BRETAGNON** à présenter au Conseil la dernière vague des Projets pédagogiques 2015.

M. HALBOUT précise qu'il a été possible cette année de financer un grand nombre d'entre eux. A l'occasion du dialogue budgétaire avec la tutelle UM, la Faculté des Sciences a réaffirmé l'importance de ces projets pédagogiques. « *Notre composante se veut particulièrement engagée en matière de Recherche et d'innovation, d'où l'impérieuse nécessité d'équiper les salles d'enseignement.* » Toutefois, en raison des contraintes budgétaires actuelles, la Faculté disposera de moins de moyens pour l'année à venir. Elle continuera cependant, à défendre ses intérêts du mieux possible en la matière.

M. BRETAGNON présente à l'Assemblée la synthèse des projets pédagogiques validés au cours de cette année. - Cf. *Annexe 1* -

M. BRETAGNON informe les Conseillers que quatre Départements d'enseignement étaient prioritaires compte tenu du fait que ces derniers ont participé cette année, au recollement de la taxe d'apprentissage. Ces derniers sont les Départements Chimie, DESTHEEM, EEA et Mécanique. Les autres projets pédagogiques ont été ensuite considérés en fonction de leur « *ancienneté* ». Enfin, le projet pédagogique du Département Informatique a également été classé comme prioritaire compte tenu que cette structure n'avait émis aucune proposition depuis trois années.

Concernant le Département Informatique, **M. HALBOUT** précise que la réalisation des projets pédagogiques avait été conditionnée à la stabilisation des emplois d'ingénieurs et techniciens. En effet, pour développer des projets pédagogiques, il faut pouvoir acheter des logiciels, les installer et les entretenir dans le temps ...

M. HALBOUT pense que la nouvelle Direction du Département est à présent rassurée concernant l'évolution de la DSIN et l'identification de ressources dédiées respectivement à la Formation et aux TP informatiques.

M. HALBOUT croit également savoir que ce Département proposera des projets pédagogiques dès l'an prochain.

M. HALBOUT souligne que ce Département - qui a été peu « *abondé* » cette année - le sera fortement l'année suivante : « *Il y a une histoire à ne pas oublier !* ».

Pour conclure, **M. HALBOUT** ajoute que dans certains Départements - notamment Chimie et Bio-MV-, les équipes ont proposé un grand nombre de projets pédagogiques. Certains d'entre eux n'ont pas été financés. Ces derniers aident cependant la Direction de la Faculté des Sciences à démontrer, à la tutelle UM, l'importance de disposer d'une ligne dédiée en la matière, permettant ainsi d'éviter les « *effets d'aubaine* » d'une année à l'autre.

M. HALBOUT le répète : « *la Faculté risque de ne pas disposer, l'an prochain, d'un budget de trois cent cinquante mille euros alloué aux projets pédagogiques.* » Malgré tout, il souhaite rassurer l'Assemblée en précisant que la composante maintiendra un haut niveau de financement sur cette ligne.

M. HALBOUT explique qu'un dialogue très constructif a été initié entre la Faculté des Sciences et la tutelle UM.

M. HALBOUT remercie les Directeurs de Département présents aujourd'hui qui se sont mobilisés dans le cadre de ces projets pédagogiques. Il les invite, d'ores et déjà, à en élaborer de nouveaux pour l'année prochaine.

M. HALBOUT propose aux Conseillers de procéder au vote des projets pédagogiques 2015 - Troisième vague - de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 24

Les projets pédagogiques 2015 - Troisième vague - recueillent un avis FAVORABLE UNANIME de la part du Conseil.

M. HALBOUT remercie le Conseil pour ce vote ainsi que **M. BRETAGNON** pour son travail de synthèse !

4. BUDGET 2016

M. HALBOUT rappelle que la Direction de la Faculté des Sciences poursuit sa préparation de proposition de budget pour l'année 2016 dans la perspective de sa présentation et de sa proposition de validation auprès du Conseil dans quatre semaines. L'élaboration de ce budget tient compte de la Lettre de cadrage présentée lors du dernier Conseil de la Faculté et, comprenant les orientations suivantes :

- Prise en compte de l'augmentation du coût des consommables et de celui des transports, notamment pour les sorties terrains des Départements,
- Maintien des lignes importantes, notamment celle de l'Investissement des projets pédagogiques,
- Maintien des actions emblématiques : développement de la politique internationale - augmentation des missions -, des actions liées à la démarche Qualité et au Pilotage nécessitant notamment, le recrutement d'agents supplémentaires.

M. HALBOUT explique que la phase présentée ce jour concerne la préparation du budget des Départements. **M. HALBOUT** rappelle que le budget se construit « *brique par brique* » et les « *briques de base* » sont celles des dotations des Départements qui doivent permettre aux formations de se développer dans de bonnes conditions ! Un vote interviendra à l'issue de ce débat pour ne pas revenir sur la ventilation de ce budget lors du vote portant sur le budget 2016 finale. Quelle que soit la dotation allouée à la Faculté des Sciences, les formations ne devront pas être mises en péril...

M. HALBOUT précise que quatre propositions sont aujourd'hui présentées aux Conseillers. La Direction de la Faculté des Sciences privilégie la quatrième suggestion.

M. BRETAGNON présente le budget des Départements d'enseignement - *Cf. Annexe 2* -.

M. BRETAGNON explique que les quatre propositions ont été exposées aux Directeurs de Départements à l'occasion de la dernière réunion de Direction. Ces derniers sont unanimement favorables à la quatrième proposition.

M. HALBOUT ajoute que les Départements Informatique, des Langues et Mathématiques ont fortement contribué au reversement des reliquats. Ils n'ont pas été mis en difficulté. Ces Départements seront incités à initier des projets pédagogiques car ils en ont peu bénéficié ces dernières années : « *il est normal d'offrir la possibilité à tous les Départements d'élaborer des projets.* »

Concernant le dernier tableau, **M. BRETAGNON** précise que la répartition entre le Fonctionnement et l'Investissement ne sera peut-être pas celle actuellement indiquée car certains Départements ont plus ou moins de besoins en termes d'Investissement. **M. BRETAGNON** est actuellement en attente du retour des Directeurs de Département pour procéder aux modifications nécessaires et disposer de chiffres finaux exacts. Pour le moment, les montants indiqués ne sont qu'estimatifs : ils ont été calculés sur la base du chiffre global multiplié par la clé de répartition de la Faculté des Sciences.

M. GODELLE ne comprend pas la logique amenant à ces résultats. En effet, malgré les éléments de **M. BRETAGNON** concernant le soutien des TP, le budget du Département BE diminue !

M. BRETAGNON lui répond que le budget de ce Département a été surévalué - à une époque - par rapport à la clé de répartition. Ainsi, ce dernier percevait davantage que ce que les clefs proposaient. Petit à petit, l'écart a été réduit : une baisse progressive a ainsi été opérée au lieu d'une diminution brutale qui aurait été trop déstabilisante pour le Département. En conséquence, « *on a essayé de ramener, sur trois ans, le taux effectif au taux théorique ; cette année, ces deux taux sont identiques.* ».

M. MANCHERON demande la parole afin de relayer les remarques de certains informaticiens. A priori, le calcul de la clé de répartition est effectué par rapport au nombre d'heures de CM, TD et TP. Or, il se trouve que depuis plusieurs années, les TP d'Informatique ne sont plus des TP : ceux-ci sont dispensés à des groupes de quarante personnes et deviennent donc des enseignements à part entière. Ce système a été mis en place pour réaliser des économies. Ainsi, depuis quelques années, le Département considère que les enseignements deviennent des TD si moins de dix étudiants sont présents dans la salle.

M. MANCHERON explique que cette politique lui semblait cohérente. Des collègues informaticiens et lui-même ont noté les efforts entrepris pour réduire au maximum les impacts financiers au regard du contexte économique actuel qui s'avère particulièrement difficile. Finalement, on constate plutôt un effet « *punitif* » car les enseignants ont diminué leur volume horaire d'enseignement et en conséquence, comme les crédits ne sont pas tous dépensés, on enlève des moyens !

M. MANCHERON explique qu'il vient de dispenser un CM auprès de six étudiants en BE. Il pensait devoir déclarer ces heures en TD mais, on lui a indiqué que celles-ci seront comptabilisées comme un cours magistral. Par conséquent, il s'avère que la règle de réduction ne s'applique qu'au Département Informatique et que ce dernier est donc le seul à réaliser des efforts en la matière.

Pour **M. MANCHERON**, cette situation est comparable à celle d'EDF qui augmente ses tarifs afin de palier le manque à gagner dû à la réduction en matière de consommation des ménages...

M. MANCHERON pense que la Faculté des Sciences devrait établir des règles d'économie applicables par tous les Départements. Ainsi, il devrait clairement dire « *vous avez fait un bel effort et pouvez maintenant revenir dans la norme.* », plutôt que d'annoncer « *On vous baisse votre budget* ».

M. BRETAGNON a bien noté que le Département Informatique avait fait des efforts sur son volume horaire mais, il n'est pas le seul dans ce cas : globalement, si l'on considère la Faculté des Sciences dans son ensemble, sur quatre ans, le résultat est de moins 1% pour les heures d'enseignement alors que celui-ci devrait être de 10 à 20 %.

M. BRETAGNON ajoute qu'à plus ou moins brève échéance, la répartition budgétaire devra être liée à ce qui se fait réellement sur les heures de service. Un meilleur suivi en la matière devra donc être mené au niveau de chaque Département.

M. MANCHERON souhaite poser une autre question. Actuellement, la dotation est versée par Département au regard du nombre d'heures d'enseignement réalisées et des effectifs d'étudiants comptabilisés. Or, il existe deux mentions transdisciplinaires et inter-départements au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Pour **M. MANCHERON**, cela pose un souci de lisibilité en matière de « *facturation* ». En effet, ces Masters sont rattachés à une seule entité pédagogique. Le Département Informatique souhaiterait donc disposer d'une unité claire concernant la part de sa dotation dédiée à ces Masters.

M. HABOUT distingue deux questions différentes. La première porte sur la lisibilité de la part du budget consacrée au Master Sciences et Numérique pour la Santé sur la ligne budgétaire globale du Département. Il précise que depuis toujours, une ligne spécifique existe pour cette formation et cela peut être vérifié au niveau de la dotation du Département Informatique.

M. HALBOUT précise qu'il n'y a pas de réponse canonique propre à toutes les mentions pluridisciplinaires. « *Si nous suivons une logique centrée sur l'UE, les Départements assureront la gestion des UE qu'ils pilotent.* » Dans cette hypothèse, les UE du Master Sciences et Numérique pour la Santé sont divisées entre plusieurs Départements. En conséquence, et comme pour la plupart des mentions de Licences qui suivent ce schéma, chacun finance les UE qui lui sont propres.

Pour ces Masters transdisciplinaires, **M. HALBOUT** propose deux orientations distinctes : soit nous restons dans la logique exposée ci-dessus, soit nous décidons que la gestion de l'ensemble des UE de ces formations est assurée par un seul Département. Cette deuxième solution peut présenter des inconvénients, notamment au niveau des UE mutualisées quand des étudiants du Master Sciences et Numérique pour la Santé vont suivre des UE communes avec d'autres parcours. C'est pour cette raison que la Faculté privilégie plus la logique consistant à considérer l'UE comme la « *brique de base* ».

Pour **M. MANCHERON**, **M. HALBOUT** ne répond que partiellement à sa question. En effet, aucun budget « *a priori* » n'existe, ce qui peut créer des tensions.

M. MANCHERON remarque que plusieurs Départements de la Faculté ainsi que d'autres composantes comme les Facultés de Médecine et de Pharmacie par exemple, sont impliquées dans ce Master. L'orientation stipulant que chacun paye de manière

proportionnelle et que le Département gère est une proposition consensuelle, même si la Faculté de Pharmacie éprouve quelques réticences concernant le principe des vacances d'enseignement.

Concernant les actions transversales - notamment en matière de communication -, **M. MANCHERON** note qu'il n'y a pas de budget qui soit spécifiquement dédié. Il suppose que c'est la même chose pour l'autre Master transdisciplinaire. La structure « cloisonnée » des Départements ne permet pas cette souplesse.

M. MANCHERON comprend bien qu'en termes de répartition, cela a du sens. Cependant, cela représente aussi un frein à la transdisciplinarité. La question se pose peut-être sur le fait que le Département DESciRE gère des Masters 2 transdisciplinaires « interdépartements » : « Cela n'aurait-il pas de sens d'avoir une structure dédiée aux formations inter départements ? ».

M. HALBOUT répond que nous sommes arrivés aujourd'hui à un bon équilibre : EEA gère l'Energie, Informatique gère les Sciences Numériques pour la Santé, le DESTHEEM gère l'Eau. Il faut maintenant sécuriser une partie du budget et notamment, la partie « secrétariat ».

M. HALBOUT rappelle que la Faculté des Sciences a pris sur son « pool d'emplois » pour la mise en place de supports de secrétariat dédiés aux Masters Sciences et Numérique pour la Santé et Sciences de l'Eau. Il est bien conscient qu'on attend de la Faculté des Sciences des « gestes supplémentaires ».

M. MANCHERON ne pense pas qu'il s'agisse d'un geste supplémentaire. La Faculté affiche clairement son soutien tant publiquement à l'occasion de certaines conférences que pratiquement. Il s'agit ici d'une question de cadre : les Départements ne sont pas tous transdisciplinaires et pour ceux qui le sont, la structure prévue n'est pas bien pensée pour les gérer ; on sent la fragilité du système.

M. HALBOUT précise qu'il n'est pas possible de créer un Département dédié aux Sciences et Numérique pour la Santé.

Pour **M. MANCHERON**, ce Département transdisciplinaire peut avoir du sens.

M. HALBOUT lui explique que cela n'est pas dans la logique souhaitée par la Direction de la composante car de fait, tous les enseignants au sein du Master Sciences et Numérique pour la Santé interviennent à titre disciplinaire : les informaticiens apportent des compétences informatiques, les biologistes des compétences dans leurs secteurs respectifs,... Du point de vue de la gestion, il faut afficher cette ligne et concernant le secrétariat, il faut dédier des moyens propres.

M. HALBOUT précise que si des Départements pluridisciplinaires étaient créés, à l'image de PEIP, il s'agirait de Départements virtuels. Le Département PEIP a une fonction spécifique : il sert d'interface avec Polytech. En revanche, s'agissant du Master Sciences et Numérique pour la Santé, il ne voit pas d'utilité particulière pour y dédier un Département spécifique.

M. HALBOUT pense que lorsqu'il saura ce qui sera attribué par la Tutelle, il pourra être possible d'affecter un « petit bonus » utilisable pour la communication, redistribué sur les mentions pluridisciplinaires.

M. BRETAGNON précise qu'il n'y a jamais eu de problèmes entre le Département de Physique et le celui de Chimie pour la Licence transdisciplinaire Physique-Chimie.

M. GODELLE pose la question suivante : « Comment sait-on qu'une UE appartient à un Département ? ».

M. HALBOUT lui répond que toutes les UE sont colorées sur un Département. Chacune d'entre elles y est donc affectée spécifiquement.

M. GODELLE note que s'agissant des dotations, toutes les UE du Master Énergie sont réparties entre les Départements.

M. HALBOUT ajoute que chaque Département d'enseignement sait quelles UE il gère, que cela soit en termes de personnels, de vacances, de consommables, de fluides, ...

M. MANCHERON demande si les résultats ont été calculés à partir des effectifs d'étudiants transmis par **M. HOFFMANN** lors des inscriptions.

M. HALBOUT lui répond que le calcul a été réalisé à partir des heures : la base de données qui a été utilisée est l'application Sensei.

M. HALBOUT propose aux Conseillers d'adopter la 4^{ème} proposition présentée. Lors du prochain Conseil, les répartitions seront affinées au regard des retours de chaque Département. Les masses en interne auront été rééquilibrées avec la Gouvernance de l'Université de Montpellier.

Afin de sécuriser cette partie du budget, **M. HALBOUT** propose d'approuver cette dernière répartition. Il restera ensuite à arbitrer les priorités ; si la dotation de la Tutelle ne permet pas de financer celles mises en avant, il proposera des arbitrages lors du prochain Conseil.

M. HALBOUT propose de passer au vote de la proposition de répartition du budget 2016 des Départements d'enseignement de la Faculté des Sciences de Montpellier : validation de la 4^{ème} simulation.

Votants : 29 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 1

Abstention : 6

Défavorable : 1

Favorable : 21

La 4^{ème} simulation de la proposition de répartition du budget 2016 des Départements d'enseignement de la Faculté des Sciences de Montpellier recueille un avis FAVORABLE - approuvé à la majorité - de la part du Conseil.

M. HALBOUT remercie le Conseil de la Faculté pour ce vote.

M. HALBOUT précise que **M. GUEVELLOU** et **Mme VILLANUEVA-THERON** communiqueront rapidement la première proposition de construction du budget avec les différentes lignes sur lesquelles subsistent encore une interrogation et qui dépendront des dernières négociations avec la Tutelle.

M. HALBOUT fait part aux Conseillers de la discussion très constructive qui a eu lieu avec la Présidence et remercie l'ensemble des équipes qui se sont mobilisées sur ce dossier.

Pour **M. HALBOUT**, il est très agréable pour un Directeur de composante d'arriver devant la Tutelle de l'Université avec des chiffres fiables, un budget préparé en amont et la possibilité de pouvoir le défendre avec des arguments fiabilisés !

M. HALBOUT ajoute que si la Faculté des Sciences est aujourd'hui respectée, c'est parce qu'il y a derrière une administration très performante. Il en remercie **M. GUEVELLOU** et à travers lui, les cadres administratifs et tous ceux qui ont travaillé pour que les Départements et les Services centraux de la Faculté des Sciences puissent élaborer une préparation budgétaire de grande qualité !

M. GUEVELLOU est très sensible aux propos de **M. HALBOUT** et remercie en son nom, l'ensemble des services dont il a la responsabilité.

M. HALBOUT ajoute qu'au sein de chaque Département, il y a des secrétaires dévouées et il les remercie !

Pour **M. HALBOUT**, il est important de montrer que la Faculté des Sciences de Montpellier est en mesure de présenter un budget sincère et équilibré.

5. PROFILS DE POSTES

M. HALBOUT rappelle que ce point est particulièrement important pour la vie de la composante « *Faculté des Sciences, composante de l'Université de Montpellier* ». Lors du dernier Conseil, l'Assemblée avait adopté la Lettre de cadrage relative aux campagnes d'emplois. A présent, « *nous abordons le débat sur les profils d'emplois.* »

M. HALBOUT informe les membres du Conseil qu'il a mis à disposition un document engageant la Faculté des Sciences pour la prochaine campagne.

M. HALBOUT souligne que dans la dernière Lettre de cadrage, il avait précisé l'ensemble des demandes et engagements pluriannuels. Certains Départements - notamment ceux de Chimie et Mathématiques - ont sollicité le report des recrutements. Les engagements sont à présent signifiés et notifiés sur la fiche d'engagement pour 2016.

M. HALBOUT indique qu'un poste se trouvant aux interfaces entre la Physique et la Chimie est actuellement en suspens. Celui-ci correspond au poste sur lequel était affecté **M. CHARAR**, enseignant de la Faculté des Sciences et ancien Directeur de l'IUT de Nîmes pendant dix années. Ce support est revendiqué par cette composante et échappe conséquemment en partie à la Faculté des Sciences. « *Nous sommes actuellement en discussion avec l'IUT afin de finaliser un profil sur ce support.* » Du reste, une discussion aura également lieu à l'échelle de la gouvernance de l'Université de Montpellier à ce propos.

M. HALBOUT rappelle que l'ensemble des autres demandes relatives aux profils de postes, ont été mises en ligne sur l'ENT.

M. HALBOUT ajoute que très récemment, deux profils ont évolué :

- le premier concerne le DESTHEEM : le Département et le Laboratoire ont affiné leur profil d'enseignement. Au demeurant, il n'y a pas matière à débat car seules des précisions ont été apportées sur le profil Formation.
- le second concerne un profil aux interfaces en Génétique et pour lequel d'importantes discussions ont été initiées.

M. HALBOUT indique que tous les acteurs concernés sont présents dans la salle et pourront donc débattre au sujet de ce support ... A l'issue, le Conseil pourra prendre une décision sur ce poste de Maître de Conférences. **M. HALBOUT** rappelle que celui-ci est la conséquence d'un redéploiement des Mathématiques et de la Physique ; il s'agissait d'un engagement préalable pris par le Conseil.

M. HALBOUT se propose d'exposer aux Conseillers les demandes pour lesquelles un consensus existe au sein des différentes communautés. Il mentionne consécutivement :

- quatre supports en Mathématiques suite à quatre départs de MCF qui ont été recrutés et promus Professeur des Universités au sein d'autres établissements universitaires dans d'autres Région et à l'étranger.
- un support avec profil Enseignement pour le Département Physique et Recherche sur l'IES faisant suite au recrutement d'un professeur au sein d'une autre composante de l'UM en Physique.
- trois profils de MCF au sein du Département Chimie demandés suite à la démission d'un enseignant parti en détachement depuis « *quelques années* », à la promotion d'un enseignant-chercheur et à un départ à la retraite. Ces trois profils ont été discutés au sein du CTE Chimie, du Département Chimie et de la Direction de la Faculté des Sciences. Ils sont conformes aux demandes formulées lors de l'Assemblée du Département.
- deux profils ont été sollicités au niveau du Département Biologie-Mécanismes du Vivant. L'un est demandé consécutivement à la démission d'un Pr en Biologie végétale, l'autre suite au recrutement d'un professeur au sein de la Faculté. **M. HALBOUT** signale que le profil de MCF sur le CTE Biologie-Santé correspond à un « *redéploiement thématique* ».
- un poste de Pr et un de MCF sont mis cette année au concours au sein du DESTHEEM. Le profil MCF porte sur la Géo physique, celui de Pr est relatif à la Géo Ressources. Ces deux postes sont orientés Sciences de la Terre et reposent sur le Laboratoire Géosciences de Montpellier. **M. HALBOUT** précise qu'une discussion entre le Département et le Laboratoire est en cours. Elle porte sur les politiques RH et thématique de recrutement à moyen terme. Il convient de préciser que le DESTHEEM peut encore revendiquer un recrutement suite à la libération d'un poste de MCF. Le Département envisage de demander la requalification de ce support au niveau Pr. Plusieurs interrogations demeurent concernant la thématique du recrutement existe : doit-on plutôt recruter sur des profils orientés hydro sciences, hydro géologie ou autres ? Est-il opportun de demander l'ouverture d'un Pr en 46.1 ou en 46.3 ? Pour cette campagne d'emplois, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que la Direction de la Faculté se limitera aux deux demandes Pr et MCF en Géophysique et Géoressources en attendant l'issue des réflexions au sein de la communauté.

M. HALBOUT évoque ensuite redéploiement sur le département BE : ce dernier correspond à un engagement pris par la Direction de la Faculté. Il se traduit par l'ouverture d'un poste en 46.3 avec un profil assez large, sachant que, comme toujours pour ces demandes, la « *cascade* » sera remise en jeu l'an prochain car il ne s'agit que d'un « *redéploiement de chapeau* ». En parallèle, le Département BE souhaite poursuivre une politique pluriannuelle de recrutements et de promotions.

Concernant ce poste, **M. GODELLE** précise qu'une personne, en détachement depuis plusieurs années, occupe un support qui est actuellement utilisé pour des Ater. Le retour de cet enseignant étant peu probable, le Département BE aimerait avoir la possibilité de recruter un enseignant chercheur.

M. HALBOUT rappelle que cette demande est prioritaire dans le cadre des engagements 2016-2017. Cette requête relative au dégel du « *support Spanning* » est donc actée pour l'an prochain.

Ensuite, **M. HALBOUT** présente les deux postes se trouvant aux interfaces :

- le premier concerne une demande « avancée » depuis longtemps qui correspond à l'ouverture d'un poste en Paléontologie et qui se situe à l'interface entre le Département DESTHEM et celui de Biologie Ecologie - laboratoire d'accueil ISEM ou AMAP -.
- le second est un poste se trouvant aux interfaces de la Génétique et de l'Ecologie. Un consensus a été trouvé extrêmement rapidement sur le profil Enseignement entre les deux Départements d'enseignement en Biologie - Bio-MV et BE- . Un débat relatif au profil Recherche a également eu lieu : « *il fut plus difficile de converger !* ». Les manières de travailler des deux CTE ne sont pas identiques : au niveau du CTE Biologie Santé, on note la volonté de fléchir les « *affectations recherche* » sur des équipes précises. En revanche, au sein du CTE B3E, il y a une volonté d'ouvrir davantage les possibilités d'accueil des laboratoires pour les lauréats. En conséquence, sur un profil aux interfaces entre ces deux communautés, la question de l'affectation du laboratoire de « *l'heureux élu* » se pose. Les équipes ont travaillé dans le but de faire converger ce profil.

M. HALBOUT précise qu'il assurera son « *rôle de porte-parole* » des remarques émises par le Conseil de la Faculté : soit le poste est gelé - chose qu'il ne souhaite pas vu les besoins en Formation -, soit le Conseil fait des propositions d'évolutions du poste, qu'il portera alors dans les différentes communautés.

M. HALBOUT laisse la parole à l'Assemblée sur l'ensemble des demandes et plus particulièrement sur ce dernier profil.

M. GODELLE demande à **M. HALBOUT** de présenter précisément le profil car il en existe plusieurs versions.

M. HALBOUT rappelle à **M. GODELLE** que les documents sont disponibles sur l'ENT du Conseil.

Mme MARTINEZ pense que c'est une excellente idée de faire interférer, ce jour en Conseil de la Faculté de Sciences de Montpellier, les communautés, qui de facto, le font déjà. Ainsi, des publications et des échanges très bénéfiques existent aujourd'hui entre les deux communautés Formations et Recherche.

Mme MARTINEZ explique que l'origine de ces profils ne pose pas de soucis. Elle souligne le fait que cette demande correspond à un réel besoin du Département Bio MV. La Génétique est une discipline qui présente un déficit d'enseignements important - plus de 300 h Etd « *alors qu'elle est en plein essor !* ». Aucun Mcf n'est affecté sur cette discipline. Seuls les Pr en Génétique du Département Bio MV ainsi que les chercheurs s'impliquent dans ces enseignements. Cet engagement est une chance car « *la situation ne peut pas durer !* » Un profil Enseignement a donc été établi en relation avec les Départements BE et Bio-MV. **Mme MARTINEZ** ne peut pas parler pour BE car elle n'en connaît pas les procédures. Le Département Bio MV a décidé d'associer à sa réflexion le CTE BS dès le 15 septembre dernier et une réflexion a été initiée concernant le profil Recherche afin que ce dernier puisse être cohérent avec le profil enseignement est les priorités du pôle.

Dans cette optique, un CTE BS plénier s'est réuni le 22 septembre 2015 pour entreprendre une réflexion collective. Les propositions d'équipes de Recherche d'accueil ont été remontées : trois équipes ont été retenues.

Mme MARTINEZ précise que ces dernières ont un dénominateur commun : « *elles travaillent déjà de facto en collaboration avec le Département BE.* » L'une d'entre elle avait même été proposée par ce dernier.

Pour **Mme MARTINEZ**, ces équipes sont en cohérence avec la demande de la FdS, autant dans le domaine de l'Enseignement que celui de la Recherche.

Mme MARTINEZ souligne qu'elle n'a été informée que la veille du Conseil du profil présenté et finalisé par **M. GODELLE**. Elle n'émet pourtant pas d'objection particulière à ce propos. Elle fait remarquer que la le fait de demander à l'enseignant chercheur de « *mettre en avant une ambition pour le futur* » correspondait plutôt à un profil de Pr. Par ailleurs, elle espère que la nouvelle demande remontée émane d'un consensus avec la Direction de l'IGMM ; elle n'en est pas certaine car cette structure Recherche n'a jamais fait remonter cette demande d'accueil.

Mme MARTINEZ ne souhaite pas qu'il y ait un « *couac* » au sein du CTE BS suite à cette proposition.

Mme MARTINEZ rappelle qu'il s'agit d'une interface difficile à mettre en place. Le travail initié date seulement d'un mois environ, ce qui est peu pour qu'il puisse satisfaire entièrement les communautés. Le CTE demeure pourtant ouvert à toute proposition.

M. ROUSSET remercie **Mme MARTINEZ** pour son esprit positif. Le CTE B3E n'approuve pas l'intégralité du profil. Il précise qu'il a reçu la dernière version la veille de ce Conseil et qu'il a été destinataire d'un certain nombre de retours négatifs. Il rappelle que beaucoup d'incertitudes demeurent et que cette interface est difficile à mettre en place. Il serait favorable à ce qu'un Pr puisse exercer sur cette thématique.

M. GODELLE demande quelques précisions : il reprend les propos de **Mme MARTINEZ** concernant les trois équipes retenues.

Mme MARTINEZ confirme que ces celles-ci ont un dénominateur commun.

M. GODELLE en conclut que les remontées de l'IGMM n'ont pas été retenues.

Mme MARTINEZ informe le Conseil que **M. PIECHACZYK** lui a fait part des difficultés rencontrées par la Direction de l'IGMM suite auxquelles, les profils de ce dernier ne sont pas parvenus jusqu'à BS. Des procédures ont été instituées, notamment par le Bureau du CTE BS concernant la sélection de dossiers. Les demandes émanant de **M. PIECHACZYK** sont arrivées après la deadline, elles n'ont donc pas été analysées.

Mme MARTINEZ précise qu'elle avait demandé au Conseil du CTE si ces dernières pouvaient être prises en compte ou non. Par ailleurs, **M. PIECHACZYK** lui a bien confirmé que l'équipe mentionnée dans la nouvelle fiche, n'est pas proposée par la Direction de l'IGMM. Il serait dommageable que la politique de l'Institut soit ainsi contournée.

M. HALBOUT indique que **M. PIECHACZYK** lui a confirmé que le Laboratoire ne souhaite pas que cette stratégie pluridisciplinaire se heurte à celle de l'Institut. Le Laboratoire pense que cela poserait un problème en interne. Il a d'autres priorités et même si on leur donne ce support « *en plus* », cela serait problématique. L'Institut a proposé deux profils alternatifs.

Pour **M. GODELLE**, il lui semble délicat d'ouvrir un poste allant à l'encontre de l'avis d'un Directeur d'Unité.

M. HALBOUT pense que « *cela ne passerait pas la barre du Conseil Académique et n'est pas une chose à faire !* »

M. HALBOUT rappelle que le Laboratoire ayant d'autres priorités, il préfère se mettre « *hors-jeu* » sur cette campagne.

Pour **M. GODELLE**, dans ce cas-là, c'est ce qu'il faut faire ! Il y a une proposition intéressante mais qui n'a pas été remontée par le Laboratoire. Dans ce cas-là, il vaut mieux passer son tour, et rester coté BS sur les trois équipes ...

M. MARTINEZ demande à ce que les propositions de l'IGMM puissent être analysées.

M. GODELLE rappelle les raisons pour lesquelles la thématique « *cancer et évolution* » est soutenue. Écarter l'équipe dont on vient de discuter, pour des raisons de politique interne liées au Laboratoire, est regrettable, au regard d'une politique Recherche au niveau national où l'on voit émerger des choses très intéressantes au niveau de cette interface.

Mme MARTINEZ explique à **M. GODELLE** qu'il ne peut lui demander d'intervenir sur les choix de son CTE. Elle note une discordance entre les communautés.

Pour **M. GODELLE**, il s'agit d'une question de politique d'établissement.

M. HALBOUT note que les trois profils BS ont été « *travaillés*. » Concernant ceux ajoutés au niveau de la discipline Biologie Écologie, il a entendu les réserves de **M. ROUSSET** mais note aussi que ces profils ne vont pas à l'encontre des Laboratoires. La Faculté des Sciences assumera ses choix politiques stratégiques.

Mme MARTINEZ pense qu'il est logique que le CTE B3E propose, lui aussi, des profils dans les laboratoires de son périmètre disciplinaire. Par contre, il serait « *étrange* » que la communauté BE propose des équipes BS et ce, sans l'accord des directions BS.

Pour **M. GODELLE**, ce qui est curieux, c'est la décision du Laboratoire IGMM !

Suite aux réserves fortes émises par le Laboratoire IGMM, **M. HALBOUT** propose de partir de la dernière fiche de poste, de la transmettre à l'Université de Montpellier en précisant qu'il sera possible de la compléter d'éventuelles propositions du laboratoire IGMM s'il y a convergence au sein de la communauté BS.

Pour la communauté BE, **M. HALBOUT** propose que dans le cas où des propositions consensuelles remonteraient, elles soient également ajoutées.

M. HALBOUT mandate donc les deux directeurs de CTE pour affiner la proposition de profil.

Mme MARTINEZ souhaite ne pas être impliquée ni prise à partie sur les décisions de BE.

M. BOUBY ne voit pas de problème concernant les profils de postes « dans leur globalité. » En revanche, il en existe un dans les procédures : « les CTE ne se sont pas forcément réunis ! » Cela a été fait avec les seuls chefs « d'en haut ». Les élus ne se sont pas rencontrés pour évoquer les campagnes d'emplois Biats et Enseignants chercheurs. Pour cette raison, Sud Éducation s'abstiendra de voter ce jour. Il regrette « la procédure de l'ex UM2 qui était bonne car elle permettait à tout le monde d'échanger ... »

Pour **Mme MARTINEZ**, les propos de **M. BOUBY** sont importants ! En l'espèce, elle souhaite souligner que le CTE BS a conservé l'ancienne procédure.

M. BOUBY informe l'Assistance que le CTE Chimie n'existe plus depuis près d'un an. Toutefois, il est indiqué qu'il perdure toujours et que ses prérogatives subsistent tant que les Départements Scientifiques ne sont pas en place. Pour l'instant, le CTE ne s'est pas réuni. De ce fait, la procédure est faussée.

M. BOUBY aimerait qu'une procédure cadrée soit mise en place l'an prochain et que tous les acteurs concernés ainsi que les élus, puissent intervenir sur les politiques d'emplois et de postes.

Pour **M. BOUBY**, il n'y a pas de problème relatif aux profils de poste en Chimie.

M. BOUBY précise qu'il est favorable à la transparence, ce qui n'est pas le cas l'échelle de l'Etablissement.

M. HALBOUT est optimiste et pense que les choses vont s'améliorer. Cependant, il entend les remarques de **M. BOUBY** et c'est une raison pour lesquelles la Faculté des Sciences a tenu à ce qu'il y ait un débat avec les élus du Conseil ainsi que les représentants des Laboratoires de Recherche. Il note qu'à l'échelle de la composante, « les discussions ont été menées ! »

M. HALBOUT indique qu'il transmettra la teneur des propos de **M. BOUBY** pour améliorer la concertation lors des prochaines campagnes.

M. BOUBY l'en remercie.

En absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au vote des profils de postes enseignants-chercheurs 2015-2016 - sous réserve de nouvelles propositions de la part du Laboratoire IGMM - UMR 5535 - et du CTE B3E validées par la Direction de la Faculté des Sciences -.

Votants : 29 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 3

Abstention : 5

Défavorable : 1

Favorable : 20

Les profils de postes Enseignants-chercheurs 2015-2016 de la Faculté des Sciences recueillent un avis FAVORABLE - approuvés à la majorité - de la part du Conseil, sous réserve de nouvelles propositions de la part du laboratoire IGMM et du CTE B3E validées par la Direction de la Faculté des Sciences.

M. HALBOUT remercie le Conseil pour ce vote et indique qu'il le tiendra informé des éventuelles modifications.

En ce sens, **M. HALBOUT** indique qu'il demandera à **M. PIECHACZYK** de faire de nouvelles propositions.

6. PRÉSENTATION DU PLAN CAMPUS

M. HALBOUT invite **M. PAGANELLI**, Directeur de l'Opération Campus Comue Languedoc-Roussillon et **M. DUPPI**, Chef de projet dans le cadre de cette opération à le rejoindre afin de présenter un point de situation.

Après une présentation complète sur cette opération, **M. HALBOUT** proposera au Conseil de débattre sur ce thème.

M. HALBOUT rappelle que le Plan Campus concerne particulièrement la Faculté des Sciences : c'est pourquoi il a sollicité **M. PAGANELLI** pour réaliser un focus général sur cette opération, présenter les projets des bâtiments A et D et conclure sur les aménagements paysagers extérieurs.

M. HALBOUT tient à préciser que ces derniers ne sont pas à sous-estimer. En effet, ils transformeront réellement le campus : il s'agit donc d'une question très importante !

M. HALBOUT informe **M. PAGANELLI** que les Conseillers et les Responsables de formation de la Faculté sont très mobilisés. **M. TAILLADES**, Responsable du Master Energie projettera une présentation « *caractéristique* » de ce qui pourrait être réalisé avec le Plan Campus. Six formations sont prêtes à participer à ce projet concernant l'aménagement extérieur.

M. PAGANELLI remercie le Conseil de l'accueillir ce jour. Il explique que l'équipe dédiée à cette opération est déjà intervenue auprès de cette Assemblée, avec des besoins qui avaient été formalisés et qualifiés à travers un cahier des charges. Aujourd'hui, l'équipe vient présenter un projet en phase opérationnelle développé pour la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. PAGANELLI précise qu'il va parler uniquement des programmes structurants, c'est-à-dire du Village des Sciences, du Laboratoire de Physique de Montpellier et des aménagements Cœur de Campus. Il fera l'impasse sur d'autres, tels que les bâtiments 23, 25 et 14 qui suivent un concours et qui sont développés directement par l'Université de Montpellier.

M. PAGANELLI débute sa présentation par le Village des Sciences. Il rappelle qu'il s'agit ici de construire un bâtiment d'enseignement mutualisé. Le pôle D est une construction dédiée à la Biologie-Ecologie. Le Maître d'ouvrage est la Comue Languedoc-Roussillon et l'Université en est le maître d'œuvre. Un concours a été organisé et le lauréat a été désigné en juin dernier : il s'agit de l'agence Boyer-Gibaud Percheron Assus qui est le mandataire d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

M. PAGANELLI précise que les études, les demandes d'autorisation d'urbanisme et les appels à travaux devraient se dérouler durant l'année 2015-2016. Ainsi, les travaux relatifs à ces deux bâtiments pourraient débuter à partir de 2017. Il faudra compter entre 12 et 24 mois de travaux.

M. PAGANELLI invite les Conseillers à visiter le site www.operation-campus.fr. Il diffuse ensuite le film de présentation du Village des Sciences (<http://www.operation-campus.fr/actualites/46-video-exclusive-du-village-des-sciences>) en précisant que les aménagements autour des bâtiments ne constituent à ce jour que des propositions. Il faut distinguer deux opérations différentes : d'une part, les aménagements Cœur de campus réalisés par une autre équipe de maîtrise d'œuvre - dont le mandataire est un paysagiste -, d'autre part, les bâtiments pour lesquels une équipe de maîtrise d'œuvre spécifique - composée par un architecte en tant que mandataire - est dédiée.

Concernant les clôtures, **M. PAGANELLI** précise que la notion d'ouverture de campus est relative. Il y aura des fermetures matérialisées par de larges portails qui pourront créer des appels depuis la place Eugène Bataillon. Ainsi, le campus pourra rester fermé tant que les Chefs d'établissement le désireront.

M. HALBOUT indique qu'il n'est plus question que les bassins de rétention soient en eaux stagnantes.

M. PAGANELLI note, auprès des membres du Conseil, que la Maison des Etudiants ne figure pas sur la vidéo présentée mais qu'elle restera bien en l'état !

M. PAGANELLI rappelle que « *nous sommes actuellement en phase de démarrage des études de conception, autrement dit en phase d'esquisse.* »

M. PAGANELLI explique que les accès au campus vont être remodelés. Des travaux préparatoires d'aménagement du site sont nécessaires. Ils feront l'objet du projet « *Aménagement Cœur de Campus* » qui considère un périmètre très large, englobant le campus Triolet, une partie du Campus Ballard, la Motte Rouge ainsi que la totalité du Campus situé Route de Mende. Il ne s'agit pas de tout refaire mais, de procéder à des aménagements ponctuels paysagers visant à séparer les flux piétons et automobiles,

à offrir une qualité environnementale aux usagers, à protéger l'ensemble de ces équipements par des bassins de protection hydraulique - 28 milles mètres cube au total -. L'essentiel de ces derniers seront très en amont du bassin versant.

M. PAGANELLI indique que la particularité de cette opération est qu'elle va être élaborée en concertation avec les usagers. Parallèlement aux études de conception, une démarche de consultation va être entreprise. Une campagne de communication a déjà été réalisée et des réunions ont débuté avec l'ensemble des usagers, qu'ils soient des enseignants, des personnels administratifs ou technique, ou des étudiants. Au cours des mois à venir, une série d'ateliers va être mise en place concernant diverses thématiques dans le but de recueillir le sentiment des usagers sur la praticité de l'espace, les contraintes qu'ils perçoivent et d'intégrer par la même, leur avis au sein de ce projet. Ainsi, chacun apportera sa pierre à l'édifice et cette opération aura pris en compte l'ensemble des besoins exprimés.

M. PAGANELLI ajoute qu'au vu de l'étendue du territoire concerné - quarante hectares -, un certain nombre de phases va être décliné pour l'ensemble des opérations de réhabilitation et de construction. Ces différentes étapes d'aménagement extérieur vont se succéder jusqu'à 2020.

M. PAGANELLI explique que le Laboratoire de Physique de Montpellier ainsi que les bâtiments 13 et 20 seront réhabilités pour accueillir les laboratoires L2C et LUPM. Le cahier des charges de cette opération est à peu près formalisé ; la consultation de maîtrise d'œuvre n'a pas encore été lancée. Il faut avant tout finaliser le programme, ce qui est en bonne voie et achever une demande de défiscalisation - « nous sommes en capacité de récupérer tout ou une partie de la TVA sur l'opération de construction » -. L'Opération Campus attend une réponse de la part de l'Administration fiscale qui devrait arriver sous peu et elle souhaite pouvoir lancer la consultation de maîtrise d'œuvre avant la fin de l'année.

Concernant les projets d'aménagement, **M. HALBOUT** ajoute qu'à ce jour, plusieurs formations de la Faculté des Sciences sont prêtes à s'impliquer, à savoir :

- IEGB qui ... tarde à faire remonter les projets,
- Licence pro Acoustique,
- Licence pro Couleur,
- Licence pro Parfums Arômes et Cosmétiques et le master ICAP,
- Masters Eau,
- Master Energie,

M. HALBOUT indique qu'il a conversé avec l'équipe Opération Campus pour faire en sorte que les étudiants de la Faculté des Sciences soient impliqués et puissent travailler avec les entreprises de maîtrise d'œuvre – par exemple via des stages -.

M. HALBOUT rappelle à **M. PAGANELLI** et **M. DUPPI** qu'ils sont présents aujourd'hui afin de précisément relayer les informations spécifiques à cette opération. Ils sont aussi les « ambassadeurs » de la Faculté des Sciences de Montpellier pour faire en sorte que les entreprises « n'oublient pas les étudiants de la Faculté dans la réalisation de ces projets. »

M. TAILLADE demande si une démarche HQE est associée à ce projet immobilier et si les bâtiments auront le label « basse consommation », avec les certifications spécifiques.

M. DUPPI lui répond que le projet n'est pas d'obtenir une labélisation HQE, ni une certification. Cependant, les bâtiments seront labélisés. Le but du projet « Aménagement Cœur du campus » est de disposer d'un maximum d'espaces verts au sein de l'Université de Montpellier.

M. PAGANELLI ajoute qu'il s'agit de prendre en compte ici, le coût global de la conception et de la construction mais aussi, celui de la vie du bâtiment c'est-à-dire son fonctionnement, sa consommation énergétique, son entretien et sa maintenance. Tous ces aspects sont considérés aujourd'hui au sein d'une même enveloppe financière et cela l'a été dès le début de l'opération.

M. TAILLADE a retenu quelques éléments :

- amélioration des performances énergétiques des bâtiments,
- amélioration du confort des bâtiments,
- développement des énergies renouvelables,
- développement des modes de transports doux.

M. PAGANELLI précise que l'ensemble des thématiques évoquées par **M. TAILLADES** sont intégrées aux cahiers des charges des maîtres d'œuvre. Pour autant, il existe de nombreux labels équivalents au HQE. Tous ont été analysés et l'équipe portant l'Opération Plan Campus n'a pas trouvé en eux quelque chose qui pourrait s'avérer adapté. Cependant, **M. PAGANELLI** le répète, tous les points évoqués sont bien intégrés dans le cahier des charges.

M. TAILLADE rappelle que HQE n'est pas une labellisation mais constitue plutôt une démarche.

M. TAILLADE présente des idées issues de la réflexion de ses étudiants - *Cf. Annexe 3* -.

M. DUPPI insiste sur le fait que les cibles de la démarche HQE sont bien présentes dans le programme. A partir de celles-ci, des priorités ont été établies.

M. BOUBY souhaite intervenir concernant les consommations électriques. Il fait observer que le chauffage et l'électricité sont étroitement liés. Il donne un exemple actuel : il serait plus simple d'allumer le chauffage via la chaufferie à bois dès que les températures baissent ! En ce moment, on note un pic de consommation d'électricité important parce qu'il fait froid et que les équipes ont dû allumer un petit chauffage électrique d'appoint !

M. BOUBY précise que cela fait des années qu'il fait part de cette proposition : quand il commence à faire froid, il faut mettre en marche la chaufferie. « *Il y a des actions très simples à réaliser sur ce campus.* » Il constate qu'aujourd'hui, la plupart des agents disposent d'un chauffage électrique allumé dans leur bureau. Aujourd'hui, « *il fait 14 degrés dans sa salle de TP...* »

M. HALBOUT reconnaît que le temps de réaction à ce niveau-là est problématique.

M. TAILLADE pense qu'il serait intéressant de mettre en place des compteurs afin d'évaluer précisément la consommation et ajoute qu'il y a effectivement un fort potentiel d'amélioration.

M. TAILLADE indique que ses étudiants ont proposé d'installer une borne de recharge électrique destinée aux vélos et aux voitures des usagers du campus.

M. PAGANELLI pense qu'il existe également des solutions d'appoint qui pourraient être entreprises à l'initiative de l'Université, comme par exemple, créer un site de covoiturage.

M. GODELLE prend l'exemple du CIRAD qui a promu cette démarche. Des agents résidant près des uns et des autres et qui ne se connaissent pas ont pu ainsi faire le trajet ensemble jusqu'à leur lieu de travail.

M. VINDOLET note qu'il y a un parc de véhicules électriques qui se développe aujourd'hui. Il pense qu'il serait bien de prendre en compte une zone de rechargement pour les vélos électriques.

M. PAGANELLI informe l'Assemblée qu'il est prévu, dans le cadre de l'Opération Campus, à travers la participation de la Métropole, la mise en place de stations VéloMag. Cela se fera probablement sur la Place Eugène Bataillon et la Voie Domitienne.

M. PAGANELLI ne connaît pas encore le nombre de vélos prévus à l'avenir : cela reste à définir dans le cadre des discussions avec les différents interlocuteurs.

M. DUPPI reconnaît que le nombre de VéloMag n'est pas actuellement suffisant à l'entrée du campus : c'est pour cela que des ateliers ont été mis en place avec les équipes enseignantes, techniques et administratives et les étudiants.

M. VINDOLET rappelle que la Métropole gère les VéloMag. Lui, en revanche, parle de zone de rechargement des véhicules électriques sur le campus.

M. DUPPI reprend son explication en ajoutant que les ateliers doivent permettre de prendre connaissance des besoins et des demandes des usagers du campus puis d'y apporter des réponses.

M. DUPPI explique que le thème de la mobilité est très important dans cette opération d'aménagement.

M. TAILLADE clôt sa présentation en indiquant que la Faculté des Sciences peut jouer un rôle moteur dans le cadre d'une démarche HQE et de la transition énergétique. Il pose ensuite les questions suivantes :

- quelle est la volonté politique à ce sujet ?
- quelles sont les structures de pilotage ?
- qui sont les acteurs ?
- quels sont les moyens ?

M. HALBOUT confirme que la Faculté des Sciences souhaite s'impliquer dans ce projet parce que, d'une part, elle possède une expertise et, d'autre part, parce que ce projet va directement la concerner fortement.

M. PAGANELLI souhaite apporter quelques éléments de réponse au regard des questions formulées par **M. TAILLADE**.

M. PAGANELLI pense que la Comue Languedoc-Roussillon et l'Opération Campus peuvent être partenaires sur un nombre important des sujets évoqués par **M. TAILLADE**. Tout d'abord, au travers de documents stratégiques : en effet, la Comue est chargée d'élaborer une stratégie immobilière et d'aménagement non à l'échelle d'un établissement mais à celle du territoire de la ville de Montpellier puis de la Région.

M. PAGANELLI pense que ces éléments de développement durable et de transition énergétiques peuvent déjà être évoqués dans un document stratégique. Dans le cadre de la recherche de financement, *« si nous faisons un investissement sur l'éclairage, nous pourrions avoir un retour très rapide. »* De nombreux partenaires peuvent être mobilisés et proposer des financements. Des solutions se dessinent effectivement ; ces enjeux mobilisent de nombreux acteurs : il s'agit de les mettre en relation. *« L'équipe de l'Opération Campus est ravie d'avoir des interlocuteurs de qualité sur ces sujets. »*

M. HALBOUT trouve que l' *« on ne passe jamais trop de temps en concertation »*. Il remercie l'équipe dédiée à ce projet pour le temps de dialogue qu'elle consacre auprès de la Faculté des Sciences ! Il trouve ce temps de partage essentiel : *« nous ne pourrions rien faire de bon si la communauté n'était pas concertée. Des bêtises pourraient être réalisées dans les constructions si ces dernières allaient finalement à l'encontre des besoins des usagers ! »*

M. HALBOUT constate que le Conseil apprécie le dialogue initié sur ce projet, notamment dans l'élaboration de la programmation pour les premiers bâtiments qui vont voir le jour.

M. VINDOLET approuve les propos de **M. HALBOUT** et soutient qu'en effet, il n'y a jamais *« trop »* de concertation. Les représentants du Département BE ont été associés à certaines réunions au niveau de la Comue Languedoc-Roussillon et il en remercie l'équipe !

M. VINDOLET pense que les quatre représentants du Département ne peuvent pas penser à tout : il serait opportun d'organiser une Assemblée Générale afin d'informer tous les équipes de BE concernant l'évolution actuelle du Plan Campus en ce qui concerne d'une part, le bâtiment qui leur est dédié et d'autre part, au sujet des aménagements extérieurs.

M. HALBOUT pense en effet qu'une réunion doit avoir lieu avec l'ensemble équipes du Département BE.

M. HALBOUT s'adresse à **M. THALER** en lui indiquant qu'il souhaite mandater spécifiquement le Master IEGB pour une mission portant autour de la Biologie et de la Biodiversité.

M. HALBOUT rappelle que dans la présentation réalisée par **M. TAILLADE**, des aspects relatifs à la concertation et à la communication ont été présentés : il est important que les étudiants - qui seront plus tard des futurs décideurs mis en responsabilité ... - apprennent eux aussi au cours de leur formation à communiquer et à écouter !

M. VINDOLET note que l'enveloppe allouée pour le bâtiment BE concerne une partie du projet. Toutefois, prend-t-elle en compte les frais de déménagement, d'occupation des locaux ainsi que la serre ? Il faudrait formaliser l'ensemble des frais annexes.

Concernant le volet *« espaces verts »*, **M. GODELLE** indique que deux personnes parmi les enseignants-chercheurs se sont proposées pour apporter leur aide sur la réflexion relative à l'aménagement des extérieurs. A cet effet, **M. GODELLE** pense qu'il y a de belles choses à réaliser en termes de Biodiversité !

M. GODELLE espère que ces deux collègues se mobiliseront sur cette mission.

M. DUPPI indique qu'en parallèle des ateliers de rencontre avec les équipes enseignantes, techniques et administratives et les étudiants, l'Opération Campus souhaite créer un Comité scientifique regroupant différents thèmes - les sites Triolet et Paul Valéry, la Biodiversité, ...- : « *Il faudra élaborer les thèmes tous ensemble afin d'aller plus loin dans la définition du projet et mieux comprendre les besoins, le fonctionnement des bâtiments, ...* »

M. GODELLE indique que son Département peut apporter son savoir concernant les essences naturelles, ce qui peut être notamment réalisé avec la flore.

M. GODELLE précise que son Département peut aussi aider sur le thème de l'Energie car il existe, par exemple, des végétaux fixant le carbone. Cela ne peut être comparé à l'énergie pouvant être captée par des panneaux solaires mais peut être, malgré tout, un composant non négligeable dans le bilan énergétique.

M. TAILLADE pense qu'il va falloir imaginer une structure opérationnelle.

M. DUPPI rappelle qu'il est là et qu'il est opérationnel !

M. TAILLADE précise qu'il s'agit d'une structure qui prendrait en compte tous les usagers souhaitant monter des projets !

M. DUPPI rappelle qu'une équipe de maîtrise d'œuvre, des paysagistes, des architectes ainsi d'autres professions spécialisées dans leur domaine, travaillent en collaboration avec l'équipe Opération Campus. Toutes les problématiques identifiées dans ce Conseil ont donc déjà été identifiées.

M. DUPPI rappelle que le but est de construire un projet « *ensemble* » au travers d'ateliers et de Comités.

M. PAGANELLI ajoute qu'ils sont disponibles et qu'ils interviendront autant que cela sera nécessaire et ce, à chaque invitation du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT remercie **M. PAGANELLI** et **M. DUPPI** pour leur présentation ... et leur présence.

7. PRÉSENTATION DU FESTISCIENCES 2015

M. HALBOUT invite **M. SOROT** à le rejoindre pour présenter l'évènement « *Festisciences 2015* » qui se déroulera le 26 novembre prochain.

M. HALBOUT indique que seul un point rapide sera réalisé aujourd'hui ; un focus plus complet sera présenté lors du prochain Conseil.

M. SOROT précise que cette manifestation est organisée par les associations étudiantes et les services de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. SOROT informe l'Assemblée qu'il assure la coordination entre les associations et les services.

M. SOROT présente les deux affiches de la manifestation : deux vagues de communication sont prévues, la première, réalisée en octobre, a informé les usagers sur les aspects institutionnels - journée des Masters, rencontre avec le Service des Relations Internationales, conférence de **M. LECOINTRE**, remise des prix des concours « *projet COP21* » et « *nos étudiants montrent l'exemple* », présentation du semestre de remédiation - ; la seconde vague s'adressera davantage aux étudiants en présentant les animations proposées par les associations participantes à « *Festisciences 2015* ».

Concernant le budget, **M. SOROT** indique qu'une demande de 1 000 euros a été formulée auprès du FSDIE. Celui-ci a finalement accordé 1 250 euros au total.

M. SOROT indique que les associations ABM et Ma'Lice distribueront des gaufres, des crêpes, de la barbe à papa et des boissons ; l'association L'Ouvre-Tête préparera les repas ; d'autres associations comme Hello Word et le GNUM, proposeront des activités physiques ; l'association du Salon de l'Ecologie présentera une exposition-photos sur le thème de l'Ecologie. Le Must et Ecume animeront la journée et la soirée avec des concerts notamment.

M. SOROT ajoute que le SCUIO participera également à cet évènement et exposera les passerelles entre le L2 et le L3.

M. SOROT informe les membres du Conseil que la manifestation se déroulera sur plusieurs lieux différents :

- sur la place Lagarrigue pour les animations proposées par les associations étudiantes,
- au bâtiment 6 pour les conférences et les rencontres,
- à la BU pour l'exposition du Salon de l'Ecologie et les rencontres avec les Responsables des Masters,
- à la Maison des Etudiants pour le repas et le concert du soir.

M. SOROT précise qu'un « *plan B a été imaginé en cas de mauvais temps !* »

M. SOROT rappelle que deux concours seront organisés : « *Projet Cop 21* » et « *nos étudiants montrent l'exemple* ». Toutes les informations concernant ces événements ont été mises en ligne sur le site web de la Faculté des Sciences.

M. SOROT signale que la journée du 26 novembre sera banalisée pour les étudiants de Licence à partir de 11h30. Il insiste sur l'importance de communiquer auprès des enseignants afin qu'ils motivent leurs étudiants à participer à cette journée.

M. HALBOUT rappelle qu'il s'agit d'une troisième édition, après le Gala de la Faculté des Sciences en 2013, et de la première édition de « *Festiscences* » en 2014.

M. HALBOUT se félicite de l'implication des étudiants pour cette manifestation : Il y a deux ans, **M. LAGARRIGUE** avait demandé à **M. HALBOUT** que les étudiants puissent davantage s'impliquer ; aujourd'hui, « *il est ravi* » que cette journée soit devenue autant le symbole de l'implication des étudiants que celui du projet de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT espère que toute la Communauté de la Faculté participera à cette manifestation.

M. SOROT remercie d'ores et déjà les enseignants de bien vouloir faire la promotion de cette journée auprès de leurs étudiants !

M. GODELLE propose qu'un rappel soit effectué quelques jours avant la manifestation.

M. HALBOUT informe l'Assistance qu'un point sera réalisé concernant les concours et les demandes de subventions lors du prochain Conseil.

M. HALBOUT remercie **M. SOROT** pour sa présentation.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

8. CADRAGE DES SUIVIS DE PROJETS ET DE STAGES -SPS -

M. HALBOUT invite **M. THALER** à le rejoindre pour présenter un point sur le Suivi de Projets et de Stages - SPS -.

En préambule, **M. HALBOUT** une évolution susceptible d'améliorer ce dispositif, et qui interviendra l'an prochain : les modifications seront présentées dès le mois de juin. « *Chaque année, le Conseil progresse dans les discussions relatives aux SPS ...* »

M. HALBOUT remarque que la proposition relative au cadrage des heures SPS est identique à celle de l'an dernier. La majorité des suggestions concernent la validation des UE qui sont ouvertes avec les attributions propres à chaque UE et comprennent dans certains cas, des demandes d'aménagement. Il s'agit notamment de savoir si certaines UE sont purement identifiées « *stage* » ou « *projet* » ou si leurs heures sont en partie prises en compte comme une UE classique.

M. THALER informe l'Assemblée de la démarche initiée par la Faculté des Sciences de Montpellier, concerne les enseignants et la gestion des UE SPS. Il précise que la démarche des Licences est différente de celle des Masters. Pour les Licences, les déclarations réalisées l'an passé via Sensei ont constitué le point de départ car l'habilitation est intervenue à cette période. Les usages ont été recensés et reproduits via Sensei, avant d'être adressés ensuite aux enseignants concernés pour qu'ils puissent les confirmer. A l'exception de deux ou trois erreurs, cette procédure est satisfaisante : « *aucune fausse UE n'a été déclarée en SPS !* »

Concernant les Masters, **M. THALER** explique que la démarche initiée en Licences n'a pu être reproduite du fait de la nouvelle habilitation. Les enseignements ont souvent changé de nom et de format : il n'était donc pas possible de s'appuyer sur les déclarations Sensei de l'année passée. De ce fait, l'approche a été « *plus laborieuse* » : elle a consisté à demander aux Directeurs de Département et Responsables de formation de faire remonter leurs besoins à l'échelon central. Ceux-ci ont ensuite été croisés avec les règles disponibles sur l'ENT du Conseil. Après ajustement et discussions, les UE seront répertoriées sur Sensei.

M. THALER précise qu'il serait important l'an prochain que la démarche initiée pour les Licences puisse s'appliquer aux Masters, c'est-à-dire de partir des déclarations des enseignants sur Sensei. « *Il sera ainsi possible de le faire beaucoup plus tôt dans le temps et non en octobre comme cette année.* »

M. HALBOUT indique qu'il travaillera avec **M. GUEVELLOU** et **Mme GAUCERAND** afin qu'un rétro-planning des séances du Conseil puisse être réalisé et que l'Assemblée puisse, en conséquence, débattre de ce sujet en amont.

M. THALER invite les Conseillers à faire remonter les éventuelles erreurs se trouvant sur le tableau mis à leur disposition sur l'ENT. Ces dernières seront corrigées - y compris via Sensei -.

M. HALBOUT rappelle que le Conseil doit voter chaque année le cadrage relatif aux SPS. Celui mis au vote ce jour par le Conseil est disponible sur l'ENT. Il est important qu'un point soit réalisé pour les Conseillers et les Directeurs de Département. Cela évite « *certaines flous* », comme de se retrouver à la fin de l'année avec des enseignants qui croyaient avoir fait un certain nombre d'heures et qui finalement ne les ont pas faites ...

Pour **M. HALBOUT**, il est essentiel de formaliser les choses même si ce cadre peut encore évoluer à la marge.

M. HALBOUT précise que seuls les retours justifiés à ce jour sont pris en compte ; ils concernent notamment le Département Informatique sur l'Apprentissage.

M. DONY précise que la question portait sur la création de modules plus spécifiques.

M. THALER indique que l'Apprentissage est géré différemment ; il s'agit d'une dotation CFA.

M. HALBOUT note que la chronologie sera modifiée pour l'an prochain. Toutefois, le référentiel et le cadrage seront votés ce jour.

M. HALBOUT demande aux Conseillers s'ils ont d'autres remarques à formuler.

M. MANCHERON est d'accord sur le fait de sortir des heures d'organisation, les UE à SPS.

M. HALBOUT rappelle qu'il s'agit du choix des disciplines : « *cela n'est pas imposé par le Conseil.* »

M. THALER précise qu'il faut faire remonter toutes les remarques.

M. MANCHERON pense qu'il est important que le volume soit proportionnel au nombre d'étudiants mais, celui-ci doit aussi comprendre un « *fixe* ».

M. HALBOUT le répète : « *chaque UE choisit son mode de fonctionnement.* » Dans le cadrage, cette partie fixe est inscrite : il y a la possibilité de la faire ou non. Certaines UE ont des pratiques plus individualisées : il n'y a pas un coordinateur qui s'occupe de l'UE avec des cours en amont et il n'y a que des heures individuelles. Cela est écrit dans la note : il faudrait peut-être davantage le préciser.

M. THALER rappelle que ce sujet a déjà été débattu l'an dernier. Cependant, il est toujours possible de proposer un « *mode d'emploi* ».

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au vote du cadrage et du référentiel modifiés des Suivis des Projets et Stages - SPS - 2015-2016 de la Faculté des Sciences de Montpellier, sous réserve de précisions apportées par les Directeurs de Département concernant la part de stages et projets dans certaines UE.

Votants : 29 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 29

Le Cadrage et le référentiel modifiés des Suivis des Projets et Stages 2015-2016 de la Faculté des Sciences est approuvé à l'UNANIMITÉ de la part du Conseil, sous réserve de précisions par les Directeurs de département d'enseignement sur la part de stage et projet dans certaines UE.

M. HALBOUT remercie M. THALER pour sa présentation et les Conseillers pour ce vote unanime.

9. QUESTIONS DIVERSES

M. HALBOUT espère que la Salle des Actes sera chauffée avant le prochain Conseil !

M. HALBOUT indique qu'il a alerté les services de l'Université de Montpellier dès que les températures ont baissé : La chaudière a ainsi été mise en marche le lundi 19 octobre 2015 pour des tests ; ces derniers n'ont pas été concluants lors de la mise en route. On pourrait prévoir ces tests plus en amont, avant que les premiers froids ne se fassent sentir ...

Sans autre intervention de la part de l'Assemblée, Monsieur HALBOUT propose que la **3ème séance** - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2015-2016 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier **soit levée à 12h10**.

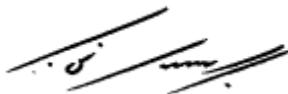
M. HALBOUT remercie les membres du Conseil et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **18 novembre 2015**.

Le Président de séance



Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance



Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance



Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
Conseil n° 258	Mercredi 18 novembre 2015 - 8h30	Salle des Actes - Bâtiment 7
Conseil n° 259	Mercredi 16 décembre 2015 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7

DESTINATAIRES

- **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
- **Philippe AUGÉ**, Président UM,
- **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
- **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
- **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
- **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
- **Timothée DANIEL** Vice-président étudiant UM,
- **Pascal BEAUREGARD**, Directeur Général des Services UM,
- **Pascale SAURET**, DGSA, Directrice des Affaires Générales et Institutionnelles UM,
- **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement** FdS,
- **Chefs de Service** FdS.

Document référencé : Direction SG - Conseils 250 à 2 à 259, n° 257 - 21 octobre 2015 -